

L'ACS a le plaisir de vous convier, en partenariat avec Cap Couleurs et le Crédit Agricole de Six Fours, au concours
Tir Extérieur sélectif aux Championnats de France
Samedi 3 & Dimanche 4 juillet 2021



Stade de la Guicharde (pelouse) 295 Avenue du stade 83110 Sanary
 43°7'53.38"N / 5°47'53.81"E (06 47 05 06 74)

Jour	Ouverture du greffe Vérification matériel	Entraînement (3 volées)	Début des tirs
Samedi 03/07	Départ 1 : 13h30	14h00	A l'issue
Dimanche 04/07	Départ 2 : 08h00	8h30	A l'issue
	Départ 3 : 13h30	14h00	A l'issue

Catégories	Distances	Blasons	Distances	Blasons
	Ex Fédéral		Ex FITA	
Poussin, Benjamin 1 ^{ère} année de licence			2 x 20 m	80
Benjamin, Minime 1 ^{ère} année de licence	2 x 20 m	80	2 x 30 m	80
Minime, Cadet 1 ^{ère} année de licence	2 x 30 m	80	2 x 40 m	80
Cadet	2 x 50 m	122	2 x 60 m	122
Junior-Sénior 1-Sénior 2 Classique	2 x 50 m	122	2 x 70 m	122
Sénior 3 Classique	2 x 50 m	122	2 x 60 m	122
Cadet à Sénior 3 Poulies	2 x 50 m	122	2 x 50 m	80 réduit au 5

** Les poussins doivent tirer une puissance, marquée sur les branches, inférieure ou égale à 18 livres (cf Règlements Généraux)

Déroulement du tir : Volées de 6 flèches en AB-CD, couloirs de 5 mètres, 20 cibles (80 participants/départ)
Résultats : Pas de podium ni récompenses, résultats communiqués aux clubs par mail

Engagement : Adultes 10 € - Jeunes et Juniors 8 €
 Engagement 2 tirs : Adultes 18 € - Jeunes et Juniors 14 €
 Engagement 3 tirs : Adultes 24 € - Jeunes et Juniors 18 €
 (Le règlement des engagements se fera sur place)

Préinscription obligatoire au plus tard le **mardi 22 juin 2021** minuit à : acs.concours@yahoo.com
 En fonction du nombre d'inscrits, l'ACS se verra dans l'obligation de libérer le stade municipal et proposera l'organisation de son concours sur son terrain d'entraînement extérieur

(Détails fournis ultérieurement si cette option était retenue)

MESURES SANITAIRES : (imposées par la FFTA)

- Il est de la responsabilité de chaque archer de se présenter avec ses masques et son flacon de gel hydro-alcoolique
- Port du masque obligatoire pour toutes les personnes présentes excepté pour les archers pendant les phases de tir
- Respect de la distanciation sociale, registre nominatif (avec téléphone ou mail) des personnes présentes sur le site (l'organisateur s'engage à détruire ces données 14 jours après la manifestation)



Formalités :

- Passage au greffe : pour prendre part à la compétition, l'archer doit être titulaire d'une licence ouverte à la compétition en cours de validité.
- Tenue blanche ou club exigée (cf. Règlement Général C.12.1), tenue sponsor autorisée
 - Dépôt des équipes au greffe avant le début des tirs
- Inscription des coachs avec présentation de leur licence mentionnant cette fonction
(Tenue de sport demandée).

Les tentes et abris volumineux seront admis uniquement 4 m derrière la zone archers

Les animaux ne sont pas admis dans le complexe sportif

Une buvette sera à votre disposition durant les compétitions

Boissons chaudes et froides, sandwichs froids sur réservation

Interdiction de fumer et de vapoter sur la totalité de l'enceinte du stade

(Uniquement sur les parkings extérieurs)